

Divorce, remariage et adultère

Peut-on se divorcer et se remarier?

~ MATTHIEU 5.31-32 ~

Série Matthieu #32, Pascal Denault, 10 avril 2016

INTRODUCTION

LA RÉALITÉ DU DIVORCE EST UNE CONSÉQUENCE DE LA CHUTE

Charles Simeon (1759-1856) Les lois des hommes ne peuvent pas toujours servir au maintien de la vérité et de la vertu qu'on souhaiterait. Elles doivent parfois s'incliner devant des circonstances et tolérer de grands maux qui ne peuvent entièrement être empêchés. Même sous la théocratie cette nécessité était admise et soufferte.

- Depuis chute = situations où aucune bonne solution... (*guerre, meurtre, mariage*)
- Lois but restreindre le mal puisque ne peut être empêché
- Divorce = conséquence regrettable et inévitable... (*Prob. hom: pris plus que permis...*)

COMMENT NOUS ABORDERONS CE SUJET

- Dernier message : convoitise, adultère... Ajrd : divorce, remariage...
- Parlerons non sous l'angle de l'expérience... Mais angle moral/légal
- Ne pourrons pas voir toutes les situations possibles...

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Mt 5:31-32 ³¹ Il a été dit: Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.

³² Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

- But : Qu'est-ce que Jésus enseigne sur le divorce (*critère : pas bonheur homme*)
- Méthode : texte éclairé par : Jésus (Mt 19) ; Paul (1 Co 7) ; Moïse (Dt 24)
- Plan : v.31 La permission de divorcer ; v.32 L'explication de Jésus

I. LA PERMISSION DE DIVORCER – V.31

- Jésus évoque permission dans la Loi pour divorce... (*pas venu abolir, mais accomplir*)
- Éclairons avec enseignement plus complet de Jésus :

Mt 19:3-6 ³ Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? ⁴ Il répondit: N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme ⁵ et qu'il dit: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? ⁶ Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

- Avant permission divorcer, comprendre intention Dieu dans mariage :

a. L'intention du Créateur dans le mariage

- Erreur pharisiens : préséance loi divorce sur loi mariage
- Jésus cite la Loi Gn 2.24...
- Jésus applique la Loi : « Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. »
- Cette Loi est fondamentale et nous devons l'honorer Hé 13.4

Chuck Swindoll Abandonner n'est jamais une option si on planifie gagner la guerre... ou réussir un mariage

- Divorce ne fait pas parti plan initial, ni de l'idéal divin :

Mal 2:15-16 Prenez donc garde en votre esprit, Et qu'aucun ne soit infidèle à la femme de sa jeunesse ! ¹⁶ Car je hais la répudiation, Dit l'Éternel, le Dieu d'Israël, Et celui qui couvre de violence son vêtement, Dit l'Éternel des armées. Prenez donc garde en votre esprit, Et ne soyez pas infidèles !

b. La permission divine de divorcer

- D'accord, mais pourquoi est-il permis de divorcer dans ce cas?

Mt 19:7-9 ⁷ Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? ⁸ Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi. ⁹ Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère.

- Pharisiens : divorce = commandement...
- « Pas ainsi au commencement » = Le divorce est une permission post-lapsaire...
- Pourquoi Dieu permis divorce si contraire à sa volonté?
- Réponse : dureté cœur... (*accommodement pour inconvertis*)
 1. *Pour protéger les femmes*
 - Dans cette culture c'était les hommes qui répudiaient femmes...
 - Cependant, s'applique autant aux femmes Mc 10.12

Chrysostome (pseudonyme) Et les mœurs des païens furent en cause de ce que le mari déteste la femme; et s'il ne lui était pas permis de la renvoyer, il était prêt à la tuer ou à la maltraiter. C'est pourquoi Moïse s'est résigné à la lettre de divorce, non pas parce qu'il s'agissait d'une bonne pratique en elle-même, mais parce qu'elle prévenait un mal pire.

2. *Une lettre de divorce pour restreindre le divorce*

- La répudiation était une procédure formelle pour restreindre et protéger...

Dt 24:1 Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

- Trois remarques :
 - (1) Il fallait un motif de divorce : honteux = impudicité (*pas de divorce sans faute*)
 - (2) La démarche était publique... (*protection femme vit plus avec son mari*)
 - (3) Permission de se séparer, pas de se remarier (*clé de l'enseignement Jésus*)

c. L'abus de la part des hommes

- N'ont pas compris #3... cherchaient motifs pour divorcer
- Les rabbins Shammaï et Hillel... (*culture ajrd = Hillel*)
- Abus permission... Dureté cœur, immoralité et adultère

II. L'EXPLICATION DE JÉSUS – V.32

- Jésus cite permission (v.31) et explique sens limité (v.32) :

Mt 5:32 Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

a. *L'indissolubilité du mariage*

- Les juifs croyaient : lettre divorce = mariage dissout... (*mariage indissoluble*)
- Lettre divorce = permission légale renvoyer sa femme
- Cependant : toujours sa femme devant Dieu : (preuves)
 - Expose sa femme devenir adultère (*femme seule = situation précaire*)
 - Épouser femme répudiée = adultère
 - Épouser autre femme après avoir répudié sienne = adultère (Mt 19.9)
 - Pas un type d'adultère qui requerrait peine capitale de Lv 20.10
- Loi sur mariage = indissolubilité mariage :

Rm 7:2-3 ² Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. ³ Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.

- Marier pour le meilleur et pour le pire...
- Seule solution pas adultère si séparation : rester seul ou revenir ensemble :

1 Co 7:10-11 ¹⁰ À ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari ¹¹ (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme.

- La dureté du cœur nécessite parfois la séparation... mais ne permet pas le remariage!

b. *La clause d'exception*

- Deux passages = clause d'exception : « sauf pour cause d'infidélité » (Mt 5.32 ; 19.9)
- Certains rejettent clause d'exception... (Piper, Mohler, Baucham)
- Mot *porneia* pas strictement adultère, mais immoralité sexuelle...
- Dans ce cas : remariage permis
- Paul ajoute 2^e exception : abandon par conjoint non-croyant :

1 Co 7:15 Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la soeur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

- Confession de Westminster :

24.5. L'adultère, ou la fornication, commis après la promesse de mariage et découvert avant le mariage, est, pour la partie innocente, un motif de rompre son engagement (Mt 1.18-20). En cas d'adultère après le mariage, la partie innocente a le droit d'entamer une procédure de divorce (Mt 5.31,32) et, une fois divorcée, de se remarier, comme si le conjoint coupable était mort (Mt 19.9; Rm 7.2,3).

24.6. Bien que la corruption humaine soit telle qu'elle puisse indûment fournir des arguments pour séparer ceux que Dieu a unis par le mariage, rien cependant, sauf l'adultère ou un abandon criminel volontaire auquel ni l'Église ni le magistrat ne peuvent remédier, ne constitue une cause suffisante pour en dissoudre le lien (Mt 19.8,9; 1 Co 7.15; Mt 19.6). En cas d'adultère ou d'abandon, une procédure publique en bonne et due forme doit être mise en oeuvre, et les personnes concernées ne doivent pas être abandonnées à leurs propres volontés et jugements (Dt 24.1-4).

- Voir si « adultère » permet remariage... (*différence entre flirt et rapports sexuels*)

c. Que faire avec les adultères?

- Question est surtout qu'est-ce que l'Église doit faire? (*trop souvent = rien*)
- Il faut voir si le mariage peut être sauvé (*accompagnement pastoral*)
- Pardon obligatoire pour croyant... mais mariage pas toujours sauvé...
- Impénitence = cas discipline...
- Que faire avec union illégitime? Peut-elle possiblement devenir légitime?
 - Écriture ne donne pas d'indications précises (Jn 4.17-18)
 - Cas par cas... nouvelle union pas nécessairement rompue
 - Mais pour être en communion : confession péché
 - Peut être disqualifié pour certaines tâches (Tt 1.6)

CFW 24.6 « Les personnes concernées ne doivent pas être abandonnées à leurs propres volonté et jugement. »

Proverbe 5.15-23

QUESTIONS POUR LES ENFANTS

Nom : _____ Date : _____

Titre : _____

Passage de la Bible : _____

1. Écris 8 mots importants que tu entends dans ce message

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

2. Note trois références de la Bible qui ont été citées :

_____	_____

3. Quel était le but du divorce dans la Bible?

- Le divorce permettait de changer de mari ou de femme lorsqu'on en a envie.
- Le divorce permettait aux époux de ne plus vivre ensemble sans se remarier.
- Le divorce a été donné à l'homme seulement lorsque sa femme ne lui plait plus.

4. Vrai ou Faux?

- | | | |
|---|------|------|
| <input type="radio"/> Ce qui compte dans cette question c'est d'être heureux, pas de suivre des règles... | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Le divorce est un commandement lorsqu'un des époux n'agit pas bien. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Le divorce ne peut pas annuler le mariage et ne permet pas de se remarier. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Jésus enseigne qu'il y a une exception qui permet de se remarier : l'adultère. | Vrai | Faux |

5. Combien de temps le mariage dure-t-il et comment peut-il être réussi?

QUESTIONS ET NOTES POUR LES ADULTES

DIVORCE, REMARIAGE ET ADULTÈRE – MATTHIEU 5.31-32

1. Indiquez le but, la méthode et le plan suivis dans ce message :

But : _____

Méthode : _____

Plan : _____

2. Quelle était l'intention divine dans le mariage? Le divorce a-t-il changé ce but?

3. Pourquoi Dieu a-t-il permis le divorce s'il était contraire à ses intentions?

4. Comparez la compréhension des pharisiens et de Jésus concernant le divorce.

5. Y a-t-il une clause d'exception concernant l'indissolubilité du mariage?

6. Qu'est-ce que l'Église doit faire avec un cas d'adultère?

NOTES D'ÉTUDE ET DE LECTURE

REMARQUES

Mt 5:31-32 ³¹ Il a été dit: Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.

³² Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

31 Ἐρρέθη δέ· ὃς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, δότω αὐτῇ ἀποστάσιον. **32** ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν ὅτι πᾶς ὁ ἀπολύων τὴν γυναῖκα αὐτοῦ παρεκτός λόγου πορνείας ποιεῖ αὐτὴν μοιχευθῆναι, καὶ ὃς ἂν ἀπολελυμένην γαμήσῃ, μοιχᾶται.

- Le divorce dans la Bible n'était pas une affaire privée puisqu'il requerrait une lettre qui avait une force légale. Il faut un juge (l'Église) pour juger la validité d'un divorce (1 Co 5-6)
- Réflexion sur Dt 24 : La permission de divorcer entraînait forcément l'adultère s'il y avait remariage, mais ce n'était pas un adultère puni de mort... La dureté de cœur permet parfois le divorce, mais cela ne cautionne pas de facto le remariage. Autrement dit: tous les divorces que Dieu permet ne permettent pas nécessairement le remariage; et c'est ce que Jésus leur révèle en restreignant l'exception à l'adultère même si la permission de divorce s'étend à d'autres situations que l'adultère.
- Pour ne pas commettre l'adultère en se divorçant il faut demeurer seul ou retourner avec son conjoint (1 Co 7.11)
- Il y a forcément différent degré d'adultère : en pensée, en se remarquant, pendant un mariage; seul le troisième type devait être puni de mort par la loi mosaïque.
- Dt 24.4 démontrait ce que Jésus enseigne : le remariage = adultère (sauf...) pcq le premier époux ne peut reprendre sa femme car elle est adultère.

COMMENTAIRES BIBLIQUES

DAVIES & ALLISON

- Ce passage n'envisage pas la possibilité pour la femme de divorcer, mais uniquement du mari; par contre Mc 10.12 le fait...

In any case, the formulation, like that in Lk 16:18, assumes that the man is divorcing his wife. The possibility of a woman divorcing her husband (as in Mk 10:12, in concession to non-Palestinian circumstances) is passed over, in accordance with usual Jewish custom.²⁹

- Le texte présume que la femme se remariera :

ποιεῖ αὐτὴν means 'causes her'. The unstated assumption is that the woman will remarry (because the widow's plight was desperate; cf. Ruth 1:20–1; Ps 94:6; Isa 1:23; 10:2; 54:4)

²⁹ In much Jewish tradition the woman is often spoken of as though she were her husband's chattel or property; cf. Exod 20:17; Num 30:10–14; Ecclus 23:22–7. For exceptional cases in which a woman could sue for divorce see *m. Ketub.* 5:5; 7:2–5, 9–10; SB I, pp. 318–19; and B. Broton, 'Konnten Frauen im alten Judentum die Scheidung betreiben?', *EvT* 42 (1982), pp. 65–80. For Jewish divorce bills (quite a few of which have been uncovered in the Elephantine papyri) see *m. Git̄ t̄ in*, the mishnaic tractate on certificates of divorce; also *DJD* 2 (1961), pp. 104–9 (no. 19).

- La différence entre les approches catholique et protestante:

According to Erasmus and most Protestant scholars since his time, Matthew allows the innocent party to divorce and remarry in the event of adultery. According to the almost universal patristic as well as Roman Catholic opinion, Matthew permits only separation for adultery, not remarriage

- Le mot *porneia* n'est pas limité à l'adultère et il reflète Dt 24.1, mais seul l'adultère est l'exception qui permet le remariage :

It can be urged that the less specific *πορνεία* and not the more specific *μοιχεία* appears in the exceptive clause because the OT phrase upon which that clause is based (Deut 24:1) is general, not specific (*ermat dabār*).

- Augustin sur *porneia*:

Augustine, *De serm. mont.* 1:16:46 understands *πορνεία* 'as general and all embracing' and includes within its scope unbelief, covetousness, and idolatry; but this is the result of trying to harmonize Matthew with 1 Cor 7.)

- Ce que les juifs n'avaient pas compris:

To make a man who marries a divorced woman guilty of adultery is quite foreign to Jewish law and introduces a rigidity alien to it. Why does he who marries a divorced woman commit adultery? The key is 5:32a. If a woman has been divorced because of *πορνεία*, then she is an adulteress and it would clearly be wrong to marry her. If, on the other hand, the cause for her divorce was something else, then she was, according to 5:32a, unlawfully divorced (as *πορνεία* is the only valid reason for divorce); therefore she cannot be free to marry another.

KENT HUGHES

- L'école de Hillel et de Shammai sur le divorce (l'inconduite était plus large que l'adultère, mais jusqu'où...):

That verse taught that a husband could divorce his wife if he found "something indecent" in her, and that is where the controversy lay. The burning question in Jesus' day was, what does "something indecent" mean?" Those in the very liberal rabbinical school of Hillel interpreted "indecent" in the widest manner possible. They said a man could divorce his wife if she spoiled his dinner! They also extended "indecent" to mean a wife's walking around with her hair down, speaking to men in the streets, or speaking disrespectfully of her husband's parents in his presence. A wrong word about a mother-in-law and a woman could be out on the street! Rabbi Akiba, who was of this school of thought, went even further, saying that the phrase "becomes displeasing to him" ("she find no favor in his eyes," KJV) meant that a man could divorce his wife if he found a woman who was more beautiful. Such husbands were bigoted and arrogant.

Fortunately, they were opposed by the school of Shammai, which limited "indecent" to offenses of marital impropriety short of adultery. "Indecent" did not refer to adultery, which was punished by execution, but rather suggested other types of sexual misconduct such as shameful exposure

- L'échange de Jésus avec les pharisiens en Mt 19:

The Pharisees have alluded to the controversy in Deuteronomy 24, asking if a man may divorce his wife for any reason at all. Jesus has responded by saying divorce is not God's

ideal. Now the Pharisees respond with another reference to Deuteronomy 24: “ ‘Why then,’ they asked, ‘did Moses command that a man give his wife a certificate of divorce and send her away?’ ” (Matthew 19:7). The idea is this: “Moses made provision for divorce in Deuteronomy 24:1. How then can you say it is not part of the ideal?” Note Jesus’ answer in verse 8: “Jesus replied, ‘Moses permitted you to divorce your wives because your hearts were hard. But it was not this way from the beginning.’ ”

Jesus’ answer corrects the Pharisees, for Moses only permitted divorce—he didn’t command it as the Pharisees asserted. What Moses did command was the granting of a divorce certificate for the woman’s protection. Without a certificate she could be subject to exploitation, even recrimination. The certificate also prevented the man from marrying her again. Thus she could not be treated like chattel. Marriage was not something one could walk in and out of. The reason God allowed divorce was the hardness of heart to which the men of Israel had succumbed. It was a divine concession to human weakness—reluctant permission at best!

- L’enjeu est ici:

Here everything rests upon the correct interpretation of the phrase “except for immorality”—and especially the single word, “immorality.”

- Comment l’exception devrait être comprise:

Jesus’ exception clauses should be viewed like this: No matter how rough things are, regardless of the stress and strain, whatever is said about compatibility and temperament, nothing allows for divorce except *unfaithfulness*—and even then it is not to be used as an excuse to get out of the relationship.

JOHN STOTT

- Pkoi on ne retrouve pas la clause d’exception pour le remariage dans les autres évangiles :

It seems far more likely that its [the exception clause’s] absence from Mark and Luke is due not to their ignorance of it but to their acceptance of it as something taken for granted. After all, under the Mosaic Law adultery was punishable by death (although the death penalty for this offense seems to have fallen into disuse by the time of Jesus); so nobody would have questioned that marital unfaithfulness was a just ground for divorce.

MATTHEW HENRY

- Le divorce ne peut-être qu’une permission et non un précepte:

It hath been said (he does not say as before, *It hath been said by them of old time*, because this was not a precept, as those were, though the Pharisees were willing so to understand it, ch. 19:7, but only a permission)

- Le but de la loi sur le divorce (Dt 24) était de restreindre le divorce et non de le favoriser:

let him not think to do it by word of mouth, when he is in a passion; but let him do it deliberately, by a legal instrument in writing, attested by witnesses; if he will dissolve the matrimonial bond, let him do it solemnly.” Thus the law had prevented rash and hasty divorces; and perhaps at first, when writing was not so common among the Jews, that made divorces rare things; but in process of time it became very common, and this direction of

how to do it, when there was just cause for it, was construed into a permission of it for any cause, ch. 19:3.

CHARLES SIMEON

- Le divorce ne peut être autre chose qu'un accommodement dû à la chute (comme plusieurs autres lois) :

THE laws of men cannot always proceed to the extent that might be wished in the support of truth and virtue. They must sometimes bend to circumstances, and tolerate evils which they cannot totally prevent. Even under the Theocracy itself this necessity was felt and admitted.

- L'interdiction absolue du divorce aurait été pire que l'encadrement restrictif:

Moses knew that an absolute prohibition of such practices would only render the men more ferocious, and the women more miserable: and therefore he contented himself with laying some restrictions on the men, that if divorces could not be prevented, they might at least be rendered less frequent, by being made more solemn, more deliberate, more manifest.

- Cette permission qui avait pour but de protéger la femme était exploitée par les faux docteurs:

He limited the permission to those instances wherein there was in the woman some moral, natural, or acquired defect, which was the ground of her husband's alienation from her. He then ordered that a writing of divorcement should be drawn up, and in the presence of two witnesses be given to her; that so, if she were afterwards married to another man, she might be able to prove that she was not living in adultery, because her former marriage had been annulled. This restriction, which was only a *permission* granted on account of the hardness of their hearts, was by the Scribes and Pharisees construed into a *command* to put away their wives, as soon as ever they ceased to love them: and, under cover of this law, the most licentious and cruel practices almost universally obtained

- L'enseignement de Jésus élève la femme à son statut créationnel en montrant la bonne application du divorce :

But from this the Gospel raises them. By the restriction in our text, they are again elevated to the rank which the first woman sustained in Paradise.

JIM BUTLER

- Explication de Dt 24 (échange courriel) :

Good to hear from you. Sorry if the preaching created confusion. I think the more recent sermons from Matthew 19 (I also dealt with 1 Cor 7 during that time) are probably clearer. I also deal specifically with John Piper and Voddie Baucham in the sermon on Mt 19 and 1 Cor 7. But regarding your question, husband #1 is not necessarily an adulterer. He puts his wife away for an unclean thing *on her part*, so it is a lawful divorce (even for her as she receives the bill of divorce). As far as the "unclean thing," it is difficult to know for certain what is in view. Most likely it was not adultery but some sort of indiscretion on her part that did not warrant capital punishment. Hence, husband #1 divorces her, she receives the bill of divorce, and the supposition is that she will re-marry husband #2. If husband #2 dies or divorces her, the law stipulates that she cannot return to husband #1.

- Que fait-on avec un remariage illégitime?

I don't think the response to an unlawful remarriage is to divorce or annul the marriage. Though it was contracted unlawfully, once it is contracted, it is binding and therefore ought to remain intact. If the parties remarried unlawfully and have come to see their sin in contracting the marriage, they ought to confess their sin to God and to one another, but they shouldn't compound the sin by pursuing divorce.

JOHN MURRAY

- Explication de Dt 24:

Ces observations, en respectant le contexte, sont de première importance puisqu'elles démontrent que ce passage ne mandate pas le divorce dans le cas d'indécence ou d'impureté. Il ne doit pas même être compris comme encourageant ou conseillant aux hommes à se séparer de leurs femmes dans un tel cas. L'intention n'est pas non plus d'autoriser ou de sanctionner le divorce. Le texte dit simplement que si un homme renvoie sa femme et qu'elle se marie avec un autre homme, le premier époux ne pourra sous aucune condition la reprendre pour être à nouveau sa femme. Il n'y a rien, cependant, dans ce passage qui cautionne la conclusion selon laquelle le divorce serait divinement approuvé et moralement légitimé dans les conditions spécifiées.

CHUCK SWINDOLL

Abandonner n'est jamais une option si on planifie gagner la guerre... ou réussir un mariage

PÈRE DE L'ÉGLISE

- Lien entre convoitise (v.26-30) et divorce (v.31-32)

Anonyme The Lord had taught us above that our neighbour's wife was not to be coveted, He now proceeds to teach that our own wife is not to be put away.

- Pourquoi cette mauvaise permission du divorce fut-elle accordée:

Pseudo-Chrysostom And it was caused by the Gentile manners that the husband hated the wife; and if he was not permitted to put her away, he was ready either to kill her or ill-treat her. Moses therefore suffered the bill of divorcement, not because it was a good practice in itself, but was the prevention of a worse evil.

CONFESSION DE FOI DE WESTMINSTER

24.5. L'adultère, ou la fornication, commis après la promesse de mariage et découvert avant le mariage, est, pour la partie innocente, un motif de rompre son engagement (Mt 1.18-20). En cas d'adultère après le mariage, la partie innocente a le droit d'entamer une procédure de divorce (Mt 5.31,32) et, une fois divorcée, de se remarier, comme si le conjoint coupable était mort (Mt 19.9; Rm 7.2,3).

24.6. Bien que la corruption humaine soit telle qu'elle puisse indûment fournir des arguments pour séparer ceux que Dieu a unis par le mariage, rien cependant, sauf l'adultère ou un abandon criminel volontaire auquel ni l'Église ni le magistrat ne peuvent remédier, ne constitue une cause suffisante pour en dissoudre le lien (Mt 19.8,9; 1 Co 7.15; Mt 19.6). En cas d'adultère ou d'abandon, une procédure publique en bonne et due forme doit être mise en oeuvre, et les personnes concernées ne doivent pas être abandonnées à leurs propres volontés et jugements (Dt 24.1-4).

DESCRIPTION

Titre : #32 Divorce, remariage et adultère – Peut-on se divorcer et se remarier? –
Matthieu 5.31-32

Description : Le Seigneur nous a enseigné à ne pas convoiter l'époux de notre prochain (Mt 5.26-30), maintenant il nous enseigne à rester mariés à notre propre époux (Mt 5.31-32). [Après avoir vu la source de l'adultère](#), il est nécessaire de considérer là où l'adultère mène souvent : le divorce. Dans ce message nous tenterons de comprendre l'enseignement de Jésus concernant le divorce et le remariage. Est-il parfois licite de divorcer? Le remariage est-il toujours un adultère? Nous répondrons à ces questions délicates à la lumière des saintes Écritures.